

Règlement du concours d'affiches "PAM & développement durable"

Article 1 : L'Association Corse des Espaces Publics Multimédias organise dans le cadre de la journée thématique commune "Développement durable » un concours d'affiches inter-p@m.

Article 2 : le concours est ouvert à tous les usagers des P@m de Corse (adultes, ados, enfants)
Les affiches proposées peuvent être réalisées individuellement ou en groupe. Plusieurs affiches peuvent être proposées au sein d'un même espace public numérique.

Article 3 : le thème de l'affiche est le développement durable et la journée internationale de l'environnement du 5 juin.

Doivent impérativement figurer sur l'affiche :

- la date du 5 juin 2010
- une photo représentative du développement durable ou au contraire de son opposé
- un slogan (ou commentaire) accompagnant la photo
- le logo de la journée internationale
- le logo des P@m
- le logo de l'ACEPM

Article 4 : Les affiches doivent être réalisées au format A3 et envoyées par mail au format jpeg (ou pdf) à acepm@gmail.com au plus tard avant le 3 juin 2010, 18 H. Lors de l'envoi de votre mail, précisez le type de public qui a réalisé l'affiche, le ou les logiciels utilisés, ainsi qu'un petit résumé du déroulement de l'atelier.

Article 5 : Le jury sera composé des membres du bureau de l'ACEPM, d'un membre de la MITIC, de 2 animateurs de PAM et de 2 usagers adultes de 2 PAM différents. Il se réunira à distance le 4 juin .

Article 6 : les affiches et les résultats seront mises en ligne à compter du 5 juin 2010 sur le site de l'ACEPM et le blog du réseau (<http://reseaudespam.viabloga.com>).

Article 7: Les gagnants autorisent la diffusion de leur nom ainsi que la production de leur image à des fins promotionnelles. Ils autorisent une utilisation de tout ou une partie des éléments de leur création pour la promotion de l'évènement.

Article 8 : Le concours est doté des prix suivants : 1 Appareil photo numérique, 1 lecteur MP4, 5 clés USB,

Article 9 : la participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.